Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20261029-D2026_071-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29/10/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 2
Votants : 13
Pour : 13 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le cinq mai 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s):
Absent(s) excusé(s) :
FELLOUS Frédéric donne pouvoir à LARCHER Julien
BRUNET Thierry donne pouvoir à DELABARRE Sylviane
JACOB Jean-Paul donne pouvoir à BOURGET Patricia
LEPEU Céline donne pouvoir à BOUDOUYA Ali

Secrétaire de séance nommé : LARCHER Julien

2026-071 : CANTINE – DEVIS D'UNE DIETETICIENNE

Rapporteur : Madame MARGUERITTE

Lors de la réunion de la commission cantine du 29 juin 2026, il a été proposé l'intervention de Madame BERGERAN, diététicienne à la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) située à Rennes, concernant la révision des menus de la cantine pour cette année scolaire en complément de la mise en place du dispositif Terre de Sources (2027).

Un premier devis a été présenté pendant la commission à hauteur de 3 500 € TTC. Il a été refusé par la commission car le montant était trop élevé.
Pour rappel, ce devis résumait les éléments suivants :

- Un soutien technique après de la restauration collective sur une année (1/2 journée par mois) à 500 € / jour.
- Une élaboration d'un plan alimentaire adapté à 500 €.

La commission souhaite tout de même avoir un devis modifié de Mme BERGERAN en adaptant la tarification.

3 propositions sont faites :

1- Elaboration d'un plan alimentaire sans suivi et accompagnement en nutrition : 500 € TTC

2- Elaboration d'un plan alimentaire avec suivi et accompagnement en nutrition pour 2 trimestres sur l'année scolaire (deux cycles de menus : d'octobre à décembre et d'avril à juillet) : 2 000 € TTC

3- Elaboration d'un plan alimentaire avec suivi et accompagnement en nutrition pour trois trimestres (octobre à décembre ; janvier à mars ; avril à juin) : 2 750 € TTC

A 13 votes pour et 2 abstentions, le conseil municipal :
VALIDE la deuxième proposition de devis à 2 000 € TTC, pour une mise en place en 2027,
AUTORISE le Maire à procéder à toute démarche administrative en lien avec le sujet

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bertrand LEGENDRE

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine